

## Information sur les travaux de génie civil nécessaires au raccordement d'un bâtiment aux réseaux télécom (construction de fourreaux et de chambres seulement)

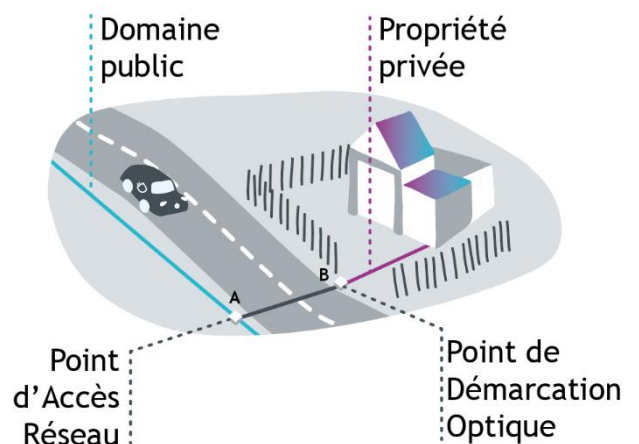
Le présent document doit être transmis au demandeur d'une autorisation d'urbanisme par le service instructeur de la collectivité territoriale instruisant la demande.

### CONTEXTE

Dans le cadre d'une construction neuve, ou si la construction n'a jamais fait l'objet d'un raccordement au réseau téléphonique (cuivre), il est nécessaire de procéder à des travaux de raccordement télécom de votre parcelle, pour permettre l'accès à la fibre optique.

Cette viabilisation consiste, dans la majorité des cas, à poser des fourreaux et des chambres télécom (entre le point A et le point B, sur le schéma ci-contre). Ces infrastructures permettront d'acheminer, par un passage en souterrain, les câbles cuivre ou fibre, présents (ou prochainement présents) dans la rue jusqu'à la parcelle.

**TE44 réalise ces travaux de viabilisation télécom, pour le compte du demandeur, sur le domaine public seulement.**



Pour recevoir une proposition chiffrée de travaux de viabilisation télécom, le demandeur doit compléter le formulaire figurant au verso du présent document, le signer et l'envoyer à [raccordements@te44.fr](mailto:raccordements@te44.fr) après avoir :

- obtenu l'arrêté d'autorisation d'urbanisme ou de non-opposition délivré par la mairie
  - et effectué sa demande de raccordement électrique sur le portail raccordement d'Enedis
- Si Enedis indique que TE44 est le maître d'ouvrage des travaux de raccordement électrique du projet (ex : extension ou adaptation de réseau pour une puissance  $\leq 36$ kVA), alors TE44 adressera une proposition chiffrée conjointe pour les travaux électriques, obligatoires, et pour les travaux de viabilisation télécom, optionnels. La proposition tiendra compte de la mutualisation de certains coûts.
- Si Enedis est le maître d'ouvrage des travaux de raccordement électrique du projet (ex : branchement seul), alors TE44 adressera au demandeur une proposition chiffrée pour les travaux de viabilisation télécom seulement.
- Si les travaux de raccordement électrique ont déjà été réalisés, alors TE44 adressera au demandeur une proposition chiffrée pour les travaux de viabilisation télécom seulement.

(Voir modalités financières en vigueur sur : <https://www.te44.fr/>, rubrique Média/Publications/Guide financier).

**Cas particulier des communes de ASSERAC - MESQUER - SAINT MOLF - PIRIAC SUR MER - LA TURBALLE - BATZ SUR MER - GUERANDE** : il faut obligatoirement contacter l'opérateur <https://xfibre.com/particulier> avant toute démarche auprès de TE44.

## Demande de proposition chiffrée de travaux de viabilisation télécom

A compléter, signer et envoyer à [raccordements@te44.fr](mailto:raccordements@te44.fr) après avoir :

- obtenu l'arrêté d'autorisation d'urbanisme ou de non-opposition délivré par la mairie (si applicable)
- effectué sa demande de raccordement électrique sur le portail raccordement d'Enedis (si applicable)

### A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR DU RACCORDEMENT TELECOM

#### DEMANDEUR DES TRAVAUX

NOM, Prénom ou RAISON SOCIALE : .....

N° SIRET (le cas échéant) : .....

ADRESSE ACTUELLE (n°, rue, code postal, commune) : .....

.....

Eventuellement représenté par : .....

☎ Téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

✉ Courriel : .....

ADRESSE DU PROJET (n°, rue, code postal, commune) : .....

.....

Numéro cadastral de la ou des parcelle(s) : .....

La parcelle est-elle déjà alimenté en électricité ?  OUI  NON

Sinon, vous devez faire la demande de raccordement électrique auprès d'Enedis avant de nous faire parvenir ce formulaire.

#### LISTE DES PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE DE CHIFFRAGE

- Copie de l'arrêté d'Autorisation d'Urbanisme délivré par la mairie en date du \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_, si le projet y est soumis (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager)
- Preuve de dépôt de la demande de raccordement électrique sur le portail raccordement d'Enedis en date du \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_, si la parcelle n'est pas déjà alimentée en électricité
- Plan masse précisant l'emplacement souhaité du regard 30\*30 télécom ou coffret télécom sur le domaine privé, en limite du domaine public
- Des photos des réseaux télécom dans l'environnement proche de votre projet (chambres et regards télécom, poteaux télécom, etc.)
- Le certificat d'adressage délivré par la collectivité (*obligatoire pour permettre l'éligibilité à la fibre*)

Les fourreaux et chambres télécom construits dans le cadre de ces travaux intégreront le patrimoine de TE44, qui en assurera l'entretien, la maintenance et l'exploitation.

#### DATE ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Date : ...../...../.....